



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2019 tenue au centre sportif de Founex

La séance est ouverte à 19h34. Elle sera présidée par le trésorier, M. Thierry Weiss.

Le maître de cérémonie commence par les remerciements d'usages. Il s'adresse particulièrement à la commune de Coppet qui nous a accueillie cette année et à M. Trotti qui la représente.

Ensuite, dans le but d'éviter une situation similaire à la dernière Assemblée Générale, il est rappelé que chacun a le droit de s'exprimer mais sans interrompre quelqu'un.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire est tenue afin, entre autres, de présenter le rapport des vérificateurs aux comptes élus lors de la précédente Assemblée Générale.

Liste de présence

Le comité actuel est au complet : Harry Hondius, Thierry Weiss, Andrea Rusca, Dorte Ertboll, Loïc von Allmen et Justine Le Hunsec. Seulement deux (2) membres de l'EVTS sont présents : mesdames Christine Le Hunsec et Ludmilla Bammerlin.

Le directeur, l'adjoint de l'école de voile, une monitrice et M. Trotti sont présents en tant qu'observateurs.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2019

Une suggestion de modifications est faite par Andrea Rusca avec le concours de Dorte Ertboll et Hervé Mange. M. Weiss s'étonne de la recevabilité de cette modification car M. Rusca est membre du comité. M. Rusca répond qu'il est aussi membre 2018 de l'association. Une impression du procès-verbal modifié est distribué.

M. Weiss soulève qu'il est assez malvenu d'imposer la lecture de ces modifications de quatre pages aux membres alors qu'une copie du procès-verbal avait été envoyé à tous les membres du comité des mois auparavant et qu'aucune modification n'avait été soulevée. M. Rusca soutient qu'il est membre car il a payé la cotisation et qu'en tant que tel il a le droit de proposer des modifications surtout quand ses propos et ceux d'autres membres du comité y sont cités. Il est demandé à M. Rusca pourquoi il n'a pas soumis ces modifications au comité lorsque la

copie a été envoyée. Il répond qu'il n'a reçu les modifications de M. Mange qu'aujourd'hui et ajoute que le procès-verbal déjà signé a été publié ce qui n'est pas correct. M. Weiss admet que sur le fond M. Rusca a raison de proposer ces modifications mais que sur la forme il aurait pu les proposer au sein du comité.

Il est demandé en quoi les modifications consistent : essentiellement du phrasé, certains propos rapportés et des termes comme « domicile de l'école de voile » au lieu de « siège ». Un des membre soulève qu'il est quand même difficile de comparer toutes ces modifications à leur seule lecture.

Finalement, M. Rusca donne lecture des modifications proposées mais après quelque minutes M. Weiss propose que ces modifications soient votées à la prochaine Assemblée Générale afin que chacun puissent prendre correctement connaissance des modifications. Cette proposition est acceptée à deux (2) voix contre une (1).

2. Rapport du Président

M. Hondius remercie la commune de Coppet d'avoir accueilli l'EVTS et d'avoir accepté la mise en place du ponton. La cohabitation avec les utilisateurs de la plage des rocailles se passe bien. Il y a de bons retours de la part de la buvette et des clients de l'EVTS . La bonne équipe de moniteurs et la direction de Pierre-Olivier Caste en sont la cause.

Au sujet du Paddle, qui est une première cette année, le résultat est meilleur qu'attendu.

Cette année, aussi pour la première fois, l'EVTS a organisé une journée de ramassage des déchets et une journée Gladiasup paddle.

Les cours scolaires de l'année prochaine sont pleins bien que des places aient été rajoutées.

En conclusion, c'est une année très satisfaisante.

Un des membre présent demande s'il y a eu des retours de la part des voisins : simplement une famille qui a demandé de déplacer les bateaux pour le mariage de sa fille.

3. Rapport du trésorier

Les états financiers 2018 ont déjà été présentés lors de la dernière assemblée générales. M. Weiss se dit prêt à répondre à toutes les questions. Il rappelle simplement que l'année 2018 était une année difficile pour l'EVTS à cause du déménagement ce qui a amené certains frais supplémentaires. Les comptes sont réalisés par un comptable professionnel.

Les états financiers au 31 août 2019 sont présentés à titre informatif. A ce jour l'EVTS est dans une situation saine : la diminution des ventes de cours de voile dû à une réduction de la flotte est compensée par la location des paddles et kayaks. L'EVTS a aussi la chance d'être soutenu par la Fondation SmileWave.

4. Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes

Il est décidé qu'il n'est pas nécessaire de lire le rapport car il est en copie de l'ordre du jour. Le trésorier remercie les vérificatrices aux comptes.

5. Approbation des comptes

Les comptes 2018 sont approuvés par deux (2) voix et une (1) abstention.

6. Élections ou réélections du comité

Dorte Ertboll ne souhaite pas se représenter au comité ainsi que Andrea Rusca qui fait lecture de ce qui suit :

« Mesdames et Messieurs,

Il y a dix ans, mes enfants ont commencé à prendre des cours de voile avec l'EVTS et j'ai été frappé par le Directeur de l'époque (le mythique MANU) qui était totalement dédié à nos enfants et qui leur permettait de rentrer le soir, certes fatigués, mais avec la « banane ».

J'ai ensuite eu l'occasion d'aider l'ancien Comité sur des questions ponctuelles.

Si ma mémoire est bonne, en février 2014, M. HONDIUS a été élu Président du Comité de l'EVTS.

L'année d'après Mme Dorte ERTBOL et moi l'avons rejoint au Comité. J'ai donc passé quatre années complètes au Comité de l'EVTS, quatre années riches de projets, satisfactions, challenges et, en dernier lieu, choses fort surprenantes.

Par ailleurs, je siège au Conseil communal de Founex ainsi qu'au Comité de deux autres associations et fréquentes, en tant que membre, quelques autres milieux associatifs.

Ayant pu apprécier, à sa juste valeur, ce que signifie savoir respecter les personnes (même si elles ont des idées ou des opinions différentes), travailler dans la collégialité, la démocratie ainsi que dans le respect des statuts et autres normes applicables : après les années 2018 et 2019 du « Comité » de l'EVTS, j'ai décidé de ne pas me représenter pour l'élection du prochain Comité de l'EVTS.

Au passage, je remercie :

- les moniteurs et aides moniteurs pour tout ce qu'ils font pour l'EVTS et ses jeunes,*
- les membres pour la confiance qui m'a été témoignée,*
- ainsi que les membres du Comité avec qui tant de travail et d'efforts ont été déployés,*
- et, bien sûr, je souhaite aux enfants et aux jeunes qui fréquentent les cours : bien de plaisir et de repartir, le soir fatigués mais avec la « banane ». »*

Justine Le Hunsec, Loïc von Allmen, Thierry Weiss et Harry Hondius sont réélus par deux (2) voix et une (1) abstention.

Mme Christine Le Hunsec se présente au comité. Elle est élue par acclamation.

Mme Ludmilla Bammerlin se présente également au comité. Elle est élue par acclamation.

Le Président, M. Harry Hondius, est réélu par deux (2) voix contre une (1).

7. Proposition du comité : Intégration de la "Charte d'éthique du sport Suisse" élaborée par Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport dans les Statuts de l'EVTS

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Propositions individuelles

Aucune propositions individuelles n'est parvenue au comité.

Divers

M. Trotti se permet de faire certains commentaires en tant que représentant de la commune de Coppet : il se dit un peu inquiet sur le fonctionnement du club et se permettra de faire certaines remarques. Il s'interroge sur la question de savoir qui est membre et qui ne l'est pas. D'après lui les communes de Terre Sainte veulent soutenir cette école mais elle reste en sursis pour deux (2) ans. Cette année s'est bien passée et la collaboration est saine avec les moniteurs. Même si certaines remarques sont parvenues, elles sont plus dues au fait que l'EVTS est le bouc émissaire (Ex. : le parking). Sa plus grande inquiétude est quant au manque de membres présents à l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 20h27 et elle est suivie d'une verrée de l'amitié à laquelle tous les présents sont invités.

Le Président de l'Assemblée

Le Secrétaire de l'Assemblée

A l'intention des membres de l'EVTS :

Le comité se permet d'informer les membres que, après vérification, le paiement de la cotisation 2018 de M. Rusca ,qu'il soutient avoir fait, n'est parvenu sur le compte de l'EVTS que le 4 octobre 2019 soit un jour après l'Assemblée Générale Extraordinaire. De ce fait M. Rusca n'a pas la qualité de membre et **toutes ses interventions à ce titre ne sont pas valables.**